

Image not found or type unknown



Conclusion d'un contrat par correspondance

Par **caron_old**, le **15/11/2007 à 18:30**

Dans un cas de conclusion d'un contrat type formation par correspondance, est-il obligatoire que l'expéditeur envoie son contrat par lettre recommandée avec un avis de réception ?

Si oui, merci de bien vouloir me donner l'article de loi.

Merci d'avance pour votre rapidité

Cordialement.

Par **Jurigaby**, le **15/11/2007 à 20:08**

Bonjour.

Non, ce n'est pas obligatoire..